



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°17

Du lundi 1^{er} Juillet 2019

Toulouse



Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

1. Délibération AG190701.01 : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°16 du 10 avril 2019.	3
➤ Annexe de la délibération N°AG190701.01	4
2. Délibération AG190701.02 : Communication relative à la mise en œuvre du plan de communication du Groupement découlant du plan d'action.	9
3. Délibération AG190701.03 : Adoption du plan de formation des agents du Groupement.....	23
➤ Annexe de la délibération N°AG190701.03	25
4. Délibération AG190701.04 : Constatation de la liste des subventions devenues caduques.....	29
5. Délibération AG190701.05 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.....	32
➤ Annexe à la délibération N°AG190701.05	33
6. Délibération AG190701.06 : Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (deuxième volet - Crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Occitanie).....	34
➤ Annexe à la délibération N°AG190701.06.1	35
➤ Annexe à la délibération N°AG190701.06.2	35

Délibération AG190701.01 : Adoption du PV de l'Assemblée générale n°16 du 10 avril 2019.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée générale du 10 avril dernier du Groupement, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 10 avril 2019, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Annexe de la délibération N°AG190701.01

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 16 du 10 avril 2019

Lieu :

Hôtel de Région Occitanie
22 Bd du Maréchal Juin
31 406 TOULOUSE
Salle A324

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :

Mme Anne BISAGNI-FAURE, Rectrice de l'académie de Toulouse, 2^{ème} Vice-Présidente du Groupement,
Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement, en visio-conférence,
M. Patric ROUX, Conseiller Régional d'Occitanie, 1er Vice-Président du Groupement.

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur pédagogique régional de l'académie de Toulouse,
Mme Sarah BEJAOU, Gestionnaire administrative du Groupement,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Olivier CURNELLE, Secrétaire général adjoint de l'académie de Toulouse.
M. Olivier DUSSOCHAUD, Chargé de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Directeur Adjoint du Groupement,
Mme Florie RICHARD, Chargée de mission du Groupement,
M. Philippe VIALARD, Responsable de l'unité Catalan – Occitan, Région Occitanie.

Pouvoirs reçus de :

Mme Mumine OZSOY et M. Marc OXIBAR, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX.

Mme CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente indique que deux motions adressées à l'État par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sont déposées sur table.

- Il s'agit d'une première motion à l'attention du Président de la République, du Premier Ministre et du Législateur ;
- Et d'une seconde motion adressée à la Rectrice de l'académie de Toulouse.

La Présidente précise qu'elle n'est pas satisfaite des délais de validation des textes par les Régions et tient à s'en excuser auprès de la représentante de l'État. Elle proposera, indique-t-elle, une interruption de séance, afin que la Rectrice et ses services puissent en prendre connaissance plus largement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

- 1- Délibération AG190410.01** Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale N°15 du 21 février 2019.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

- 2- Délibération AG190410.02** Adoption d'une convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne.

La Présidente indique qu'il s'agit, pour l'Office, d'apporter une valeur ajoutée aux actions des Conseils départementaux dans le cadre d'un partenariat contractuel portant sur différents domaines d'actions, notamment sur la réalisation de l'étude sociolinguistique et des opérations de communication.

La Rectrice demande quels seraient les Départements concernés en Occitanie.

Le Directeur adjoint indique que des collectivités comme le Gers, le Tarn, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées par exemple pourraient être intéressées par la démarche.

Relativement à l'opération de communication sur l'occitan au collège, portée par l'Office, la Rectrice demande que soit évoquée sur le document la question du lien entre l'occitan et les autres langues et cultures romanes. Elle demande à M. Didier Agar, IPR d'occitan, de travailler en lien avec l'Office sur cette question.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

- 3- Délibération AG190410.03** : Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (premier volet - Crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État)

La Présidente indique qu'il s'agit de se prononcer sur les subventions attribuées aux opérateurs dans le cadre des délégations de moyens de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État. En effet, la Région Occitanie sollicite un délai supplémentaire pour finaliser ses arbitrages.

Sont ensuite passés en revue les différents dossiers soumis, dont ceux détaillés ci-après :

- Canopé-Capòc : il est indiqué que le dossier a été ajourné, en l'absence de retour de Canopé sur l'avant-projet de la convention de partenariat entre le Réseau Canopé, l'Office public de la langue occitane et l'Éducation nationale proposé par l'OPLO ;

La Rectrice de l'académie de Toulouse a été saisie il y a deux jours par le Directeur général de Canopé qui s'est par ailleurs adressé à M. Olivier DUGRIP, Recteur de Bordeaux.

La Présidente indique qu'il n'y a pas eu consommation de l'ensemble des crédits attribués au réseau Canopé, les années précédentes car l'équipe du Capòc paraît encore sous-dimensionnée afin de réaliser l'ensemble du programme d'activité envisagé. Les Régions, via l'Office, considèrent que l'activité du Capòc est de grande qualité et essentielle pour la politique linguistique mise en œuvre. Or, il serait bon que les moyens humains de cette équipe soient à la hauteur de l'investissement financier des collectivités.

Par ailleurs, la Présidente indique que le réseau Canopé est soutenu sur de l'édition jeunesse au titre de l'approche pédagogique. Or, depuis l'année dernière, les recettes des ventes des éditions jeunesse du Capòc ne sont plus réinjectées dans les produits de l'activité Capòc mais sont reversées au pot commun du réseau Canopé, au détriment d'une lisibilité claire des équilibres budgétaires de l'Unité.

Est ensuite évoquée la question du renforcement de l'équipe du Capòc par la mise à disposition de personnels enseignants de l'académie de Toulouse et de Montpellier.

M. CURNELLE précise que dorénavant, ces mises à dispositions sont gérées par le ministère à l'échelle nationale, et non plus à l'échelle académique comme auparavant.

Madame La Rectrice indique qu'elle évoquera cette demande à l'échelle nationale.

La Présidente évoque l'intérêt qu'il y aurait à ouvrir une antenne du CAPOC en région Occitanie pour permettre un vrai accompagnement de terrain en appui des ateliers Canopé.

Il est demandé aux services de l'Office de rédiger une note sur la question à l'attention de la Rectrice.

M. Patric ROUX précise que les retombées de l'action Canopé-Capòc sur la région Occitanie sont extrêmement faibles, ce qui n'est pas cohérent avec la montée en charge financière opérée ces dernières années via l'OPLO sur crédits de la Région Occitanie.

- Fédération des Calandretas du Limousin : Le Directeur rappelle le contexte historique lié au fonctionnement de cette fédération dont l'action d'accompagnement ne porte que sur une seule école dans l'académie. Il indique que cette école bénéficie d'un taux d'encadrement exceptionnel pour une Calandreta, certainement le meilleur de l'ensemble du réseau Calandreta et que toutes les classes sont contractualisées. La Présidente précise qu'il est en effet souhaité que le niveau d'aide soit harmonisé par rapport aux autres fédérations de Nouvelle-Aquitaine et que la fédération soit encouragée à s'engager sur un développement avec l'ouverture de nouvelles écoles en Limousin. Il est ainsi proposé que la subvention, qui avait baissé de 47 000 € à 30 000 € entre 2017 et 2018, soit reconduite au même montant cette année malgré une chute conséquente par ailleurs du nombre d'élèves, mais avec un fléchage de 6000 € entièrement dédié au développement d'une seconde école en Limousin.

M. Patric ROUX demande à la Présidente où en est la reprise des cours d'occitan planifiés en Gironde via le CFPÒc ?

La Présidente répond que malheureusement le CFPOc n'a pas pu se mobiliser autant qu'espéré. Ces opérations n'ont pas pu être menées pour le moment.

Concernant les Fédérations régionales des Calandretas du Languedoc et de Midi-Pyrénées, le Directeur propose à la Présidente et à l'Assemblée générale, au vu du contexte particulier relatif aux arbitrages en Occitanie, suite à leur demande et après avis positif de la Région Occitanie, de compléter la délibération par l'article suivant :

« **ARTICLE QUATRE** : une avance de 100 000 € et une seconde avance de 40 000 € sont affectées respectivement à la Fédération régionale des Calandretas du Languedoc et à la Fédération régionale des Calandretas de Midi-Pyrénées. Le paiement de ces avances s'effectue sur présentation d'une attestation de commencement d'activité pour la première, et pour les deux avances, sur présentation d'un RIB de moins de deux mois. »

La délibération, dûment complétée et soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

4- Délibération AG190410.04 : Adoption du bilan d'activité 2018 du Groupement.

Le Directeur procède à la présentation du bilan d'activité 2018.

Madame La Rectrice souhaite compléter ce bilan d'un paragraphe relatif aux difficultés rencontrées dans la finalisation de la convention académique pour l'académie de Toulouse. Cet avant-projet de convention, piloté par l'OPLO, a fait en effet l'objet d'un travail conséquent entre les parties et avait obtenu l'accord de l'État et de la

Région. Madame La Rectrice indique souhaiter une démarche consensuelle sur la question. Elle fait part ensuite de propos diffamatoires qui ont été tenus à son encontre par des opérateurs tiers sur la question.

Elle précise que sur l'ensemble des parties à l'avant-projet de texte, seuls deux Conseils départementaux ne souhaitent pas adopter l'avant-projet de texte en l'état.

M. Patric ROUX indique qu'il a une lecture différente de la situation. En effet, il précise que Mme la rectrice a pris ses fonctions dans un contexte où il n'y avait pas eu d'avancées en termes de développement de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse, depuis la signature, le 26 janvier 2017, de la convention cadre sur l'enseignement de l'occitan, par le ministère, les deux Régions et l'OPLO. M. Patric ROUX indique que la Région Occitanie ne pourra pas passer outre la position des Conseils départementaux sur ces différents points :

- Le Département de la Haute-Garonne souhaite une revoyure à la hausse des objectifs chiffrés à atteindre, à savoir au minimum 1% d'élèves scolarisés en filière bilingue publique en 2022, et non 0,61% comme actuellement proposé ;
- Les Départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn veulent une revoyure également à la hausse des objectifs à atteindre, car ils craignent que ceux actuellement proposés ne constituent un frein à l'ouverture de nouveaux sites bilingues.

M. Patric ROUX rappelle que le manque de ressource humaine enseignante constitue le principal frein au bon développement de l'offre d'enseignement. Par conséquent, il propose de compléter l'avant-projet de texte par des objectifs à atteindre en termes de formation de nouvelles ressources enseignantes. Cela devant permettre une progression plus conséquente de l'offre d'enseignement bilingue dans la convention qui suivra.

Il estime pour finir que même sans convention, il lui semble possible d'atteindre les objectifs tels qu'actuellement proposés.

Madame La Rectrice indique à M. Patric ROUX qu'il est nécessaire de se remettre autour de la table afin de pouvoir avancer sur le sujet. Cependant, elle indique que le fait de la non signature pour l'heure, de cette convention, ne peut être imputée totalement à l'État. Il convient en outre, précise-t-elle, de ne pas faire l'amalgame entre ce projet et la réforme du Lycée et du Baccalauréat actuellement en cours.

M. AGAR précise les points suivants :

- La réunion entre le Directeur académique des Hautes-Pyrénées, l'OPLO et de Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées avait abouti à un consensus sur un objectif d'élèves dans les filières bilingues primaires à 3%, contre 2,8% initialement proposé ;
- Pour la Haute-Garonne, il a été expliqué auprès des représentants du Conseil départemental la démarche de l'académie et l'impossibilité d'aller au-delà des objectifs proposés (0,61% à atteindre en 2022) pour cause de ressource humaine insuffisante pour le moment. Le Conseil Départemental propose d'indiquer d'une manière différente les objectifs à atteindre : augmentation du nombre d'élèves des filières bilingues de 45% en remplacement d'un taux de suivi de l'enseignement bilingue inférieur à 1%. Il n'est en effet pas réaliste d'envisager en quelques années une augmentation qui serait de l'ordre de 150 à 200% des élèves scolarisés.

M. Patric ROUX appelle une nouvelle fois l'attention de Madame la Rectrice sur la question très particulière des Hautes-Pyrénées, où les engagements pris ne semblent pas être tenus (écoles de Juillan, Ibos et Tarbes).

La Rectrice précise qu'il faut rencontrer les Conseils départementaux qui en font la demande afin de pouvoir envisager rapidement un accord sur cet avant-projet de texte.

M. Patric ROUX estime que des blocages quant au bon développement de l'offre semblent exister dans les Hautes-Pyrénées. L'Office fera remonter des informations au Rectorat sur la question (Inspection et secrétariat général). Il estime que le Département du Tarn pourra aisément se raccrocher au texte après quelques aménagements et que des réunions d'échanges pourraient être co-organisées dans le Gers et la Haute-Garonne afin d'envisager des modifications à l'avant-projet de texte.

M. Patric ROUX précise que nous nous trouvons dans un contexte particulièrement « dur » pour les langues régionales, malgré les engagements pris.

Suite à l'intervention de Mme la Rectrice, il est proposé d'adjoindre au bilan d'activité 2018 soumis au vote le paragraphe suivant à la fin du paragraphe C1.2 :

« Pour l'académie de Toulouse, des objectifs chiffrés pour l'enseignement bilingue public au primaire (par département) ont été proposés par le Rectorat et recueilli l'accord de la Région. Sur certains départements comme les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne, des réunions spécifiques avec les Conseils départementaux concernés ont par la suite été organisées afin d'échanger plus spécifiquement sur la question. Des réunions seront menées en 2019 par ailleurs avec les Conseils départementaux du Gers et du Tarn sur le même sujet. »

La délibération, dûment complétée et soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

5- Délibération AG190410.05 : Point sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur.

Le Directeur indique que les montants pour ces commandes étant extrêmement faibles, ces achats ont été réalisés conformément à l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Délibération AG190701.02 : Communication relative à la mise en œuvre du plan de communication du Groupement découlant du plan d'action.

Mesdames, Messieurs,

Dès sa création, l'Office public de la langue occitane s'est rapidement doté d'outils de base lui permettant de communiquer de manière globale auprès de ses différents interlocuteurs.

Pour ce faire, le Groupement, dans le cadre de procédures de marchés publics, a ainsi eu recours à des prestataires externes en capacité de créer ou produire des outils de communication adaptés à ses besoins.

Au-delà des productions classiques telles qu'un site internet ou encore la création de plaquettes d'information thématiques, l'OPLO a souhaité s'appuyer sur les compétences d'un professionnel pour définir sa stratégie de communication. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution en bureau du Groupement en septembre dernier.

Par la suite, le vote du plan d'action pluriannuel de l'Office en novembre 2018 est venu conforter la dimension stratégique de cette thématique qui fait l'objet d'une mesure à part entière, « communiquer et faire connaître », qui se décline en 3 fiches-actions :

- Fiche-action 6 – Rendre l'occitan attractif : valoriser un discours de preuve pour montrer les bénéfices de la pratique de la langue et du bilinguisme ;
- Fiche-action 7 – Faire connaître l'OPLO et son rôle ;
- Fiche-action 8 – Initier une politique partenariale avec les organismes publics d'intérêt pour la valorisation de la langue.

Au-delà d'une communication propre à l'OPLO et à ses actions, il s'agit de répondre à l'un des objectifs de la politique linguistique menée, à savoir, transformer positivement la représentation qu'a le grand public des territoires de l'OPLO de la langue occitane.

La création d'une mission évaluation-communication en février dernier au sein des services de l'Office a permis enfin de mieux structurer notre démarche et d'engager de nouvelles actions concrètes telles que décrites au sein du plan de communication de l'Office public de la langue occitane porté à votre connaissance aujourd'hui.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : l'Assemblée générale de l'Office public de la langue occitane prend acte de la communication relative à la mise en œuvre du plan de communication du Groupement découlant du plan d'action annexé à la présente délibération.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration



COMMUNICATION

Plan de communication

2019

Office public de la langue occitane

Plan de communication

PRÉAMBULE

Dès sa création, l'Office public de la langue occitane s'est rapidement doté d'outils de base lui permettant de communiquer de manière globale auprès de ses différents interlocuteurs.

Pour ce faire, le Groupement, dans le cadre de procédures de marchés publics, a eu recours à des prestataires externes en capacité de créer ou produire des outils de communication adaptés à ses besoins : une charte graphique, un site internet bilingue, des plaquettes d'information thématiques ...

Avec l'objectif d'augmenter le nombre de locuteurs, au-delà de ces productions de base, l'Office a rapidement souhaité mettre en place une véritable stratégie de communication afin de faire évoluer ses pratiques pour communiquer plus efficacement selon ces différentes cibles (adaptation des outils de communication et des canaux utilisés, adaptation des cibles prioritaires, changement d'image...).

L'OPLLO s'est donc appuyé sur les compétences d'un cabinet professionnel, spécialisé en stratégie de communication publique, pour définir une stratégie de communication étoffée et déclinée en actions.

En septembre 2018, le cabinet a ainsi produit, dans le cadre d'une procédure de marché public, une stratégie de communication pour l'Office public de la langue occitane.

Après une analyse du contexte de la langue occitane et un parangonnage relatif aux autres langues régionales de France, cette stratégie aborde :

- **des recommandations stratégiques ;**
- **un plan d'actions de communication.**

L'Office a construit le présent plan de communication sur cette base.

Il reprend des éléments de stratégie globale avant de détailler les grands axes d'intervention à investir en matière de communication et à décliner en action.

STRATÉGIE GLOBALE

Recommandations stratégiques :

Les recommandations stratégiques en matière de communication formulées par le prestataire de l'Office, après une analyse du contexte de la langue occitane et un parangonnage relatif aux autres langues régionales de France, sont organisées autour des grandes lignes suivantes :

- 1- **Casser l'effet de renvoi au passé** avec une **approche marketing nouvelle** dans l'univers occitan, tourné **vers l'avenir** et valorisant les **usages contemporains** de la langue.
- 2- **Des objectifs de communication :**
 - des objectifs d'image, de notoriété et de développement ;
 - un positionnement de l'OPLo porteur de **valeurs modernes** permettant de se projeter vers le futur, avec une **dimension affective**, favorisant une affirmation du rôle de l'OPLo et la conquête de nouveaux locuteurs.
- 3- Une stratégie qui s'appuie sur **deux grands axes stratégiques** inséparables, avec une **re-priorisation des cibles de l'OPLo** :
 - **Communication identitaire**, dans un premier temps : re-conquérir le grand public, et les locuteurs potentiels ;
 - **Communication de mobilisation**, dans un second temps : conforter l'offre par une stratégie de mobilisation, partenariale et transversale auprès d'acteurs (collectivités territoriales, opérateurs du milieu occitan, acteurs touristiques et patrimoniaux...).

4 axes d'intervention :

La stratégie de communication de l'Office s'articule autour de **4 grands axes d'intervention** se déclinant en **11 grandes actions**, détaillées ci-après action par action :

I / Territoire de communication de l'OPLo

II / Communication identitaire

III / Communication de mobilisation

IV / Communication transversale

Principes généraux de communication :

Le plan de communication se décline en accord avec les lignes directrices de mise en œuvre, et d'évolution dans les pratiques, suivantes :

- **Revoir la ligne éditoriale :**
 - Valorisation des bénéfices de l'apprentissage et de l'usage de la langue occitane dans le discours ;
 - Utilisation du conversationnel et du testimonial des acteurs (ne pas fonctionner uniquement en « descendant » à travers un discours institutionnel et technique sans message distinctif ou univers de communication séduisant, différenciateur et moderne).
- **Déterminer des éléments de langage différenciants**
- **Présence sur des canaux grand public**
 - Réseaux sociaux ;
 - Ressources des collectivités ;
 - Partenariats nouveaux et inattendus.

Les actions développées s'accorderont avec les principes de communication suivants :

- Ne pas surinvestir en communication publicitaire et production d'outils de communication papier pour privilégier un travail ;
- Sur un **contenu informatif, personnalisé, complice**, avec un contenu de marque **partageable** et des supports issus de l'univers digital ;
- Des principes clé :
 - On ne peut pas tout dire ;
 - On ne peut pas utiliser tous les moyens existants ;
 - « Ce que vous dites a moins d'impact que ce que l'on dit de vous ! » ;
- Tenir compte du contexte de **bilinguisme** dans les actions engagées.

➤ **Public cible :**

L'enjeu pour l'Office est de **construire dans un premier temps un message générique pour un public large avant de l'adapter dans un second temps aux cibles spécifiques**. En effet, l'OPLo doit prioritairement s'interroger sur la question de la représentation de l'occitan auprès du grand public, marquer un « changement d'époque », avant de conquérir de nouveaux locuteurs.

Les actions en matière de communication sont donc priorisées pour répondre à cette logique, et adaptées selon les enjeux pour toucher l'ensemble des publics cibles ou des cibles spécifiquement visées (mentionnées action par action).

Plusieurs cibles de communication de l'Office sont identifiées et constituent donc « l'ensemble des publics cibles »

- le grand public ;
- les prospects : cibles, variables selon les enjeux, des différents dispositifs et actions de l'OPLo ... ;
- les locuteurs ;
- l'État ;
- les collectivités territoriales : élus, directeurs de cabinet, techniciens ;
- les différents partenaires de l'Office ;
- des opérateurs : secteur occitan, de l'enseignement, touristique, patrimonial et culturel... ;
- des acteurs privés, des ambassadeurs du patrimoine... ;

Les agents de l'Office et ses membres, premiers relais du message porté par l'Office et de l'action qu'il mène, constituent une cible complémentaire qui doit être en mesure de s'approprier les éléments de discours et de communication produits. Ils sont donc mentionnés, en ce sens, pour certaines actions du plan.

➤ **Temporalité :**

La mise en œuvre du présent plan de communication est envisagée sur une durée de **3 ans**.

Les actions présentées, détaillées ci-après action par action, sont à mener en parallèle pour certaines ou avec un décalage temporel pour d'autres, avec des logiques de priorités d'action qui entourent cette stratégie.

Toutefois, si certaines campagnes de communication seront des actions ponctuelles dans le temps, d'autres actions, notamment en termes de définition du territoire de communication et de communication transversale, permettront de construire des outils durables qui seront à pérenniser au-delà des 3 ans. De nouveaux outils et actions seront à construire en complément, par la suite, pour renforcer ces actions, et les faire évoluer en lien avec le contexte occitan et sociétal et les nouveaux besoins émergents.

Des **niveaux de priorité de mise en œuvre** sont indiqués action par action afin de prioriser la stratégie d'action globale et de respecter des logiques de communication efficaces pour toucher les cibles visées.

AXES D'INTERVENTION ET ACTIONS

I. Territoire de communication de l'OPLo

1. Affirmer le positionnement de l'OPLo

La démarche globale de l'OPLo doit être clairement identifiée par l'ensemble des publics cibles en s'inscrivant dans sa charte graphique générale. Il s'agit de donner une tonalité distinctive à la communication en s'appuyant notamment sur une signature, traduction du positionnement et de l'ambition de l'OPLo (message principal).

Dans le cadre du marché de communication précédent, l'expression du positionnement de l'OPLo (sa signature) a été définie. Cela s'est notamment traduit par la création textuelle et typographique de la signature et son adaptation graphique en bloc marque.

Il s'agit désormais d'adapter et affirmer ce positionnement, de le traduire en outils de mise en œuvre pratique (mise en œuvre interne ou par les partenaires) afin de poursuivre la mise en cohérence de l'ensemble des supports autour de cet esprit (outils de base, site internet...).

Ce travail permettra de donner une visibilité forte et sera le premier vecteur de communication de l'OPLo : interpeller en affirmant son identité.

Cette démarche devra en outre prendre en compte la nécessité pour l'OPLo d'être exemplaire en matière de bilinguisme, ainsi que son positionnement multi-partenarial (modalités de concertation à prévoir notamment).

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 1

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

- **Adapter et affirmer le nouveau positionnement autour d'un territoire de communication (en s'appuyant sur des valeurs fédératrices, et en prenant en compte le bilinguisme)**

CIBLES VISÉES : l'ensemble des publics

MESURES DE MISE EN ŒUVRE ENVISAGÉES :

- Adaptation de la charte graphique et transformation en **charte de communication interne** intégrant bloc marque et logo, argumentaire et éléments de langage (maquettage et production numérique de la charte) ;
 - Traduction en **outils pratiques** (banque d'image,...) mobilisables par l'OPLo dans ses outils de communication interne/externe réalisés en interne (site internet, diaporama de présentation, rapport...) ;
 - Déclinaison de la **charte de communication à destination des partenaires** de l'OPLo qui sont des relais de communication (cadre de l'usage du logo de l'OPLo, éléments de langage à relayer...) : production d'un outil concis à leur attention ;
 - Intégration des éléments de la marque territoriale partagée avec mode d'emploi pour une marque partagée (cf. action 3).
- **Prévoir un temps d'information sur le positionnement de l'OPLo et de transmission des éléments de discours/message porté (storytelling)**

CIBLES VISÉES : l'ensemble des publics

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Permettre à l'équipe de l'OPLo de s'approprier les éléments de positionnement pour être un ambassadeur des actions menées par l'OPLo vis-à-vis des interlocuteurs externes, et relayer le message porté sur la langue dans les outils de communication (positionnement, storytelling).

2. Adapter les outils de communication existants et produire de nouveaux supports

Sur la base du positionnement de l'OPLo et des outils pratiques de sa mise en œuvre (charte de communication...), il s'agira de poursuivre la mise en cohérence de l'ensemble des supports autour de cet esprit.

L'objectif est de jouer la complémentarité entre les supports papier (à minima) et digitaux (site internet) en imbriquant étroitement ces médias en s'adressant aux différentes cibles :

- Le site internet : il doit fournir une actualité complète et vivante au quotidien et devenir encore plus interactif. Son rubriquage doit être revu et tourné vers le grand public et vers les démarches de marque partagée (cf. action 3).
- Les supports papier : un principe de collection est envisagé. L'Office dispose déjà d'un certain nombre de supports de communication (plaquettes, flyers, roll-up...), dont l'adaptation a déjà été amorcée et sera à poursuivre. De nouveaux supports seront à créer selon les besoins.

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 3

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

- **Adapter les supports de communication existants de l'OPLo et produire de supports de communication selon les besoins**

CIBLES VISÉES : l'ensemble des publics (grand public, partenaires, collectivités, opérateurs)

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Recensement et analyse des supports existants, recensement des besoins nouveaux envisagés (outils de communication interne et externe) ;
- Poursuivre l'optimisation des supports papier et numériques existants, y compris les outils partenariaux ;
- Adaptation de la signature et des messages aux supports existants ;
- Adaptation digitale du territoire de communication ;
- Réalisation de nouveaux supports de communication (des démarches partenariales peuvent être envisagées dans certains cas) ;
- Diffusion et mise en circulation des outils à adapter selon la cible (des démarches partenariales peuvent être envisagées dans certains cas).

II. Communication identitaire

3. Réaliser une campagne autour d'une marque territoriale partageable (campagne territorialisée)

Dans le cadre de la définition du territoire de communication de l'Office sera abordé le concept d'une « marque territoriale partageable » (cf. action 1). L'objectif de la présente action est de concevoir une campagne de communication territorialisée pour accompagner le lancement de cette marque afin de faciliter son appropriation localement et d'en asseoir efficacement, avec force, le concept auprès des publics.

Il s'agira d'une marque territoriale partageable, et non d'un label, appropriable par tous avec une mise à disposition massive à tous les publics, qui pourront en devenir des ambassadeurs (une charte d'utilisation, par exemple, pourra en cadrer l'usage).

Il sera important d'expliquer et de justifier la démarche auprès des partenaires et opérateurs. Des partenaires de l'Office (État, collectivités à différentes échelles) pourront être sollicités pour porter la campagne de communication territorialisée qui accompagnera le lancement de la marque.

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 3

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **Création d'une campagne générique territorialisée grand public à partir de la marque partageable**

CIBLES VISÉES : l'ensemble des publics cibles (grand public, partenaires, collectivités, opérateurs, entreprises privées)

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Conception de la marque à aborder au vu du contexte de concertation propre à l'OPLO (méthodologie adaptée, calendrier de déploiement adapté aux enjeux contextuels de l'OPLO...);
- Réalisation du fichier téléchargeable sur la démarche de marque partagée, cadrage de la marque et charte d'utilisation (conseil d'utilisation, partage de valeurs communes, cadre juridique) pour une appropriation par tous les acteurs intéressés ;
- Mise en ligne sur le site de l'OPLO ;
- E-mailing auprès des partenaires et opérateurs pour diffusion ;
- Dossier de sollicitation auprès des collectivités locales pour porter et diffuser la campagne ;
- Fourniture de fichiers de la campagne aux régions, départements et communes ;
- Relations presse pour informer de la mise à disposition de la marque partagée à tous.

III. Communication de mobilisation

4. Réaliser une campagne OPLO pour le recrutement de locuteurs

Pour plus d'efficacité, cette action, conçue comme une démarche de conquête, doit intervenir après le lancement de la marque territoriale partagée qui permettra de développer la visibilité de l'occitan.

Il s'agira là d'une démarche plus testimoniale avec une mise en avant de la langue et de ses bénéficiaires : mise en avant des bénéficiaires du bilinguisme au quotidien, mise en avant de l'offre globale pour apprendre la langue sur le site web de l'OPLO, un renvoi dans les supports de communication sur le site internet de l'OPLO et son standard téléphonique...

La campagne sera adaptable et multi-supports : papier, digital et autres supports (ex : déploiement dans les TER, lycées, abris bus en gestion régionale...). Seront donc à concevoir :

- Un principe d'affiche, affichette et annonce presse sous forme de kit avec formats différents en PDF ;

- Une rubrique grand public sur le site de l'OPLO pour orienter vers les acteurs formateurs.

La diffusion de la campagne sera à envisager de manière large : il pourra être prévu un dépôt d'affichettes dans les lieux publics et partenaires, de développer des partenariats avec les partenaires de l'OPLO pour diffusion...

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 4

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **Création d'une campagne OPLO pour le recrutement de locuteurs**

CIBLES VISÉES : Cœur de cible : le grand public + Cibles secondaires : partenaires, collectivités, opérateurs

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Création d'une rubrique sur le site web de l'OPLO ;
- E-mailing auprès des partenaires et collectivités pour diffusion ;
- Dossier de sollicitation auprès des collectivités locales pour porter et diffuser la campagne ;
- Fourniture de fichiers de la campagne aux Régions, Départements et Communes, à l'État et autres partenaires associés au déploiement ;
- Relations presse et relation presse 2.0 pour le lancement de la campagne.

5. Adapter la communication de l'OPLO pour développer un discours de prescription auprès des collectivités et des opérateurs

L'Office souhaite cibler sa stratégie d'action auprès des collectivités et adapter son discours auprès d'elles afin de favoriser leur relais sur le terrain. Un état des lieux préalable permettra d'identifier les collectivités actives et non actives, d'identifier leurs besoins et de comprendre les éventuels points de blocage dans le développement de leurs actions en faveur de la langue occitane. Cette action sera à conduire en lien avec le travail de construction d'une cartographie stratégique menée par l'Office actuellement.

Ce volet s'articulera autour de la structuration synthétique du projet de l'OPLO (cohérence et sens de son action), de l'élaboration de l'offre des dispositifs de formation existants, de la définition d'une stratégie partenariale et des transversalités possibles, et de l'élaboration d'un argumentaire d'opportunités pour les collectivités afin de relayer la communication de l'OPLO et d'être prescripteur de la langue occitane.

Les éléments de discours pourront se traduire sous la forme :

- d'un kit de communication présentant les différents dispositifs, aides et accompagnement possibles, ainsi qu'un kit de formation pour les outils de communication digitaux ;
- d'une charte partenariale et la valorisation d'un label occitan collectivités.

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 1

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **Adapter la communication de l'OPLO pour développer un discours de prescription auprès des collectivités et des opérateurs**

CIBLES VISÉES : Élu(e)s locaux (Président(e)s d'établissements publics de coopération intercommunale, Maires, Conseiller(e)s départementaux, Parlementaires) + Élus référents occitan + Directeurs de cabinet + cadres

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Propositions à construire en lien avec le travail de préparation du terrain relationnel pour le développement en amont et le soutien en aval produit par l'OPLO en interne (état des lieux sur la base de données territoriales avec ciblage géographique) ;
- Travail de ciblage spécifique du discours (réponse aux besoins et problématiques des collectivités, levée de points de blocage, valorisation des démarches efficaces) ;
- Argumentaire de sensibilisation des élus et services des collectivités à la question occitane
- Définition des contenus ;
- Formation de relais au sein des Conseils départementaux : ce qu'est l'OPLO, ses actions, ses ressources, etc... ;
- Définition des outils composant le dispositif.

6. Intégrer l'occitan comme marqueur identitaire territorial : engager une démarche auprès des acteurs des territoires développant l'attractivité (tourisme et patrimoine)

L'objectif de cette action est de mettre en avant l'intérêt touristique de la langue et de la culture occitanes sur les territoires, de proposer une offre autour du tourisme culturel occitan et patrimonial (naturel ou culturel), de sensibiliser les élus aux potentialités touristiques et économiques de cette culture et aux retombées positives pour les territoires, de former les acteurs de terrain (Comités régionaux de tourisme, Comités départementaux de tourisme, Offices de tourisme, opérateurs touristiques et culturels/patrimoniaux...) et de se rapprocher de tours opérateurs privés pour proposer une offre de circuit. Dans un second temps il pourra être envisagé d'étendre les cibles en la matière (territoires de projets patrimoniaux, acteurs touristiques privés premiers ambassadeurs face au public, opérateurs touristiques nationaux...).

Cela pourra se traduire par la conception d'une plaquette digitale et papier de présentation de l'offre, ainsi que par une campagne d'e-mailing auprès d'opérateurs publics et privés avec produits d'appel.

Cet axe de valorisation permettra de tendre vers une plus grande visibilité de la langue par une action ciblée et de tendre vers un relais par des ambassadeurs locaux que sont les opérateurs touristiques publics et privés.

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 4

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

- **Intégrer l'occitan comme marqueur identitaire territorial : engager une démarche auprès des acteurs des territoires développant l'attractivité**

CIBLES VISÉES : établissements publics de coopération intercommunale, communes, opérateurs touristiques et patrimoniaux, Ambassadeurs du patrimoine.

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Identifier les collectivités ayant une politique d'attractivité touristique et patrimoniale ;
- Co-crée ou conforter des offres produits tourisme et patrimoine ;
- Définir des outils composant le dispositif ;
- Étudier la possibilité de développer des partenariats avec des territoires de projets patrimoniaux et leurs réseaux.

IV. Communication transversale

7. Créer l’empreinte numérique de l’OPLO

Il s’agit de travailler à l’optimisation des contenus numériques, de définir une présence de l’Office sur les réseaux sociaux avec des objectifs différents ou complémentaires selon les réseaux utilisés, afin de générer une nouvelle communauté de locuteurs et décupler les ambassadeurs de la langue occitane à partir d’une stratégie participative.

Plusieurs outils numériques sont à mobiliser en ce sens :

- Lettre d’information (à concevoir comme outil prioritaire) ;
- Site internet (à finaliser et développer) ;
- Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.) ;
- Vidéo (chaîne you-tube).

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L’ACTION : priorité 2

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

- **Finalisation du site internet de l’OPLO, développement de nouvelles rubriques et référencement du site**

CIBLES VISÉES : l’ensemble des publics

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Finalisation du site internet dans sa conception initiale (version française et version occitane) et développer des pages relatives aux divers dispositifs et actions de l’Office non encore valorisés ;
- Élaboration d’une arborescence intégrant une rubrique grand public et une rubrique partenaire collectivités locales ;
- Élaboration des contenus (site de l’OPLO et extension sur sites partenaires pour une continuité/cohérence du discours porté et de l’empreinte numérique) ;
- Mise en place d’une démarche d’animation du site au fil de l’actualité de l’Office ;
- Politique de référencement naturel sémantique/Google (faciliter l’accès et augmenter la visibilité) ;
- Recours à une assistance technique de gestion du site internet.

- **Lettre d’information**

CIBLES VISÉES : les prospects et les partenaires

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Définition des principes de l’outil (information à valoriser, cibles visées.) ;
- Maquettage graphique ;
- Mise en place technique de l’outils de gestion de la diffusion (outils de gestion d’une liste de diffusion adaptée) ;
- Conception de la gestion interne de l’outil (alimentation, rédaction, diffusion) ;
- Valorisation de l’outil pour en étendre la diffusion ;
- Complément éventuel de cet outil générique par une stratégie de diffusion d’informations majeures pour l’Office visant des prospects spécifiques (dispositif ou action spécifique...).

➤ **Mise en place et cadrage de l'animation des outils de communication digitaux (cadre juridique et technique, question du droit à l'image, contenu de base) : réseaux sociaux**

CIBLES VISÉES : les locuteurs et les prospects

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Mise en place d'outils digitaux et création de comptes : choix des outils à envisager après analyse des différentes possibilités selon les outils et les moyens de l'OPLo à les faire vivre (facebook, tweeter, linkedin, instagram, chaîne youtube ou autres...);
- Définition de la programmation, des logiques de community management, des règles de modération/gestion des réponses, alimentation et mise en ligne des informations avec photos, légendes et vidéos, des relations avec des influenceurs ;
- Programmation de la ligne éditoriale, éléments et soutien de langage, courtoisie, veille.

➤ **Mise en place, définition des modes d'alimentation, cadrage de l'usage (cadre juridique et technique, question du droit à l'image, contenu de base) : photothèque/vidéothèque**

CIBLES VISÉES : les locuteurs et les prospects + autres cibles selon les outils de communication mobilisant la ressource

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Création d'une photothèque/vidéothèque pour alimenter les outils de communication ;
- Mise en place des outils de gestion de la ressource et de son alimentation ;
- Cadrage de l'usage de la ressource (technique, juridique...).

8. Développer une signalétique sonore et des projets audio

Le territoire occitan doit produire des signes, symboles, signalétiques dans l'espace public. Ces nouvelles formes peuvent être variées (performance ou installation sonore à partir d'archives orales). Elles peuvent aussi investir de nouveaux espaces : sons des sémaphores pour les mal-voyants, sonneries de téléphone portables, lieux publics (gares, aéroports, transports en commun...) et touristiques (visites guidées sonores...).

Ainsi, afin de compléter les créations autour de l'identité de l'OPLo (logo et charte graphique), la création d'un logo sonore déclinable selon les outils audios et d'une charte sonore est une dimension complémentaire à développer.

L'opportunité d'avoir une charte sonore peut permettre de développer de nouveaux outils à la fois identitaires mais aussi viraux. La signalétique sonore par exemple, est un territoire de recherche intéressant dans les lieux publics (gares, aéroports, transports en commun, lieux patrimoniaux et touristiques...). Cela permettra aussi de mettre en avant l'oralité de la langue et de la faire vivre au-delà de sa présence écrite, d'augmenter la dimension affective, de favoriser une identification rapide de l'émetteur et sa mémorisation, de transmettre des valeurs. Le potentiel en termes de forte présence de la langue dans l'espace public est conséquent.

De plus, au même titre qu'un logo peut vivre en noir et blanc, en bichromie ou en quadrichromie, un logo sonore peut être joué de multiples couleurs musicales. Cela symbolisera la modernité d'une langue, qui s'adapte en fonction de ses prises de paroles et de ses interlocuteurs, ses publics...

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 3

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **Développer une identité sonore et des projets audio : création d'un kit audio (logo sonore et charte audio/sonore)**

CIBLES VISÉES : le grand public, les partenaires

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Création d'un logo sonore et d'une charte audio avec gimmicks musicaux / création kit audio complet ;
- Déclinaison sur tous les outils audios existants (attentes téléphoniques, spots radios, télévisuel, prises de paroles lors d'événements, messages partenaires lieux publics, etc) ;
- Sonneries de téléphones portables, installations sonores pour événements, création d'un hymne, sonorisation des sémaphores pour mal-voyants, signalétique sonore lieux publics... ;
- Kit audio complet, susceptible d'être annexé à de nouveaux formats en fonction des supports, ou de projets innovants ;
- Stratégie de campagne de signalétique sonore adaptée aux possibilités de l'OPLO et en lien avec ses partenaires.

9. S'appuyer sur les compétences de l'État et des collectivités pour communiquer

Il s'agit pour l'Office de repérer les compétences spécifiques de l'État et des collectivités permettant de véhiculer un message de promotion de la langue occitane sur des outils spécifiques et de s'intégrer dans des dispositifs et marqueurs forts existants vecteurs de forte visibilité auprès des cibles.

De nombreux dispositifs ou supports peuvent être envisagés dans ce cadre : bilinguisme de la signalétique et panneaux intégrant l'occitan, communication dans les transports en commun (messages sur les tickets, messages dans les transports, message au niveau des lieux d'attente et abri...), plateaux repas dans les cantines et selfs des écoles, collèges et lycées, stands et campagnes de communication (touristiques...), évènements, ...

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 2

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **S'appuyer sur les compétences des collectivités pour communiquer**

CIBLES VISÉES : l'État, les collectivités locales, les prospects jeunes, le grand public

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Repérer des dispositifs de communication de l'État et des collectivités exploitables (à construire en lien avec le travail d'état des lieux des compétences des collectivités réalisé par l'Office) ;
- Concevoir des messages génériques exploitables sur tous les supports sélectionnés ;
- Définir les éléments nécessitant un conventionnement que l'OPLO intégrera aux conventions de partenariats qu'il développe avec l'État et les collectivités ;
- Décliner les messages pour des événements incontournables produits par l'État et les collectivités, étudier la possibilité de partenariats pour une présence de l'Office sur ces évènements.

10. S'appuyer sur les dispositifs des partenaires et opérateurs pour communiquer

L'Office pourrait à terme mobiliser des dispositifs de communication en lien avec les actions de ses partenaires et d'opérateurs avec lesquels il collabore pour communiquer sur son action et relayer son message, en complément du lien développé avec les collectivités.

Ce type de partenariat pourrait prendre diverses formes : intégration du logo OPLO sur les outils de communication des partenaires, diffusion d'outils de communication de l'OPLO lors d'évènements organisés par des opérateurs occitans, visibilité lors de grands évènements ...

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 4

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **S'appuyer sur des partenariats pour communiquer**

CIBLES VISÉES : le grand public et l'ensemble des publics cibles ou des cibles spécifiques selon les cas

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Pérenniser les partenariats existants relatifs à des manifestations linguistiques et culturelles occitanes ;
- Étudier la possibilité de partenariats nouveaux dans les deux régions permettant une visibilité de l'OPLO et la diffusion de ses outils de communication auprès du grand public, tels que de grands évènements occitans, grands évènements culturels, sportifs ou touristiques à fort rayonnement, des lieux de forte visibilité, des outils de médiation 2.0... ;
- Étudier la possibilité de développer la présence de l'Office lors de grands évènements/salons institutionnels et techniques (territorial, enseignement, étudiant...).

11. Développer une stratégie média/presse

L'Office souhaite développer sa stratégie vis-à-vis des médias et de la presse. Il s'agit de renforcer les relations avec les médias et de mieux communiquer sur les actions et les dispositifs développés par l'Office auprès de médias et de la presse. Les relations avec des influenceurs pourront être envisagées dans ce cadre.

NIVEAU DE PRIORITÉ DE L'ACTION : priorité 4

OPÉRATIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DE CETTE ACTION :

➤ **Développer une stratégie média/presse**

CIBLES VISÉES : média/presse

MESURES DE MISE EN OEUVRE ENVISAGÉES :

- Développer une stratégie média/presse considérant les différentes échelles territoriales, et divers types de médias selon les différents publics cibles de l'Office (presse locale, régionale et nationale grand public, presse institutionnelle, presse technique...);
- Développer des partenariats avec des partenaires de l'Office développant des médias (espaces publicitaires, production de contenu...).

Délibération AG190701.03 : Adoption du plan de formation des agents du Groupement

Mesdames, Messieurs,

L'article 6 du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des Groupements d'intérêt public dispose que « l'assemblée générale ou, le cas échéant, le conseil d'administration du groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du Groupement. »

Dans le cadre du renforcement des dispositifs relatifs aux ressources humaines, il s'agit donc aujourd'hui de permettre à l'ensemble des agents du Groupement de bénéficier de formations adaptées à leurs besoins dans le cadre des missions qui leur sont confiées. Ce plan de formation, soumis pour avis au comité technique qui s'est tenu en date du 13 juin 2019, se décline par conséquent autour des axes suivants :

Axe 1 : Développer les capacités des agents en langue occitane

Il s'agit de permettre à chaque agent d'atteindre en occitan pour le moins le niveau B2 du cadre commun de référence pour les langues, afin de faire de l'occitan la langue principale d'usage professionnel pour les agents de l'Office.

Ces formations linguistiques pourront s'accompagner de formation à la culture, à l'histoire, au patrimoine, aux enjeux etc. de la langue occitane.

Axe 2 : Actualiser et élargir les compétences professionnelles des agents

L'objectif est de répondre aux besoins en formation des agents afin de développer leurs compétences selon leurs besoins spécifiques liés à leur métier. Il s'agit également de développer la maîtrise des logiciels couramment utilisés par l'Office.

Axe 3 : Renforcer une culture commune autour des pratiques du Groupement

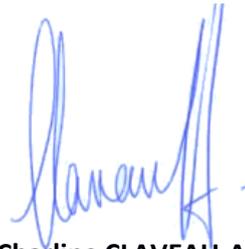
Il s'agit d'acquérir les bases nécessaires sur l'ensemble des fonctions exercées par les agents, au regard de la réglementation et de la pratique du Groupement. On pourra notamment retrouver dans cet axe les règles de gestion des financements de l'Office, les procédures internes des marchés publics... Des formations internes seront notamment organisées à cette fin. Enfin, des formations destinées spécifiquement aux encadrants permettront de favoriser l'émergence d'une culture managériale commune.

Il est enfin précisé que le décret sus-cité, même article, dispose en outre qu'en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au Groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié.

Dans ce cadre, le Groupement proposera à l'un de ces membres, dans les prochains mois, de conclure une convention spécifique à cette fin.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le plan de formation propre à l'ensemble des personnels du Groupement, ci-après annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

PLAN DE FORMATION PROPRE À L'ENSEMBLE DES AGENTS **DE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE**

Axe 1 : Développer les capacités des agents en langue occitane

Il s'agit de permettre à chaque agent d'atteindre en occitan pour le moins le niveau B2 du cadre commun de référence pour les langues, afin de faire de l'occitan la langue principale d'usage professionnel pour les agents de l'Office.

Ces formations linguistiques pourront s'accompagner de formations à la culture, à l'histoire, au patrimoine, aux enjeux de la langue occitane.

Formation à l'occitan professionnel 1 :

S'initier à une pratique de l'occitan technique : écrit et oral

CONTENU	Acquisition du niveau A1-A2 en langue occitane
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office débutant en langue occitane
PÉRIODE	Tout au long de l'année, en fonction de l'offre de formation
MODALITÉ	Achat de prestations à des tiers

Formation à l'occitan professionnel 2 :

Améliorer la pratique de l'occitan technique : écrit et oral

CONTENU	Acquisition du niveau B1-B2 en langue occitane
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office devant consolider leurs capacités en langue occitane
PÉRIODE	Tout au long de l'année, en fonction de l'offre de formation
MODALITÉ	Achat de prestations à des tiers

Autres formations à la culture, à l'histoire, au patrimoine, aux enjeux etc. :

CONTENU	Acquisition de compétences en culture, histoire, patrimoine, enjeux liés à la langue occitane
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office en exprimant le besoin
PÉRIODE	Tout au long de l'année, en fonction de l'offre
MODALITÉ	Participation à des colloques, à des formations spécifiques le cas échéant

Axe 2 : Actualiser et élargir les compétences professionnelles des agents

Il s'agit de répondre aux besoins en formation des agents afin de développer leurs compétences selon les besoins spécifiques liés à leur métier comme par exemple la maîtrise des logiciels couramment utilisés par l'Office.

Les fondamentaux des marchés publics :

CONTENU	Le nouveau cadre réglementaire des marchés publics en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2019
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances de base sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Formation interne

Les fondamentaux de la comptabilité :

CONTENU	Les bases de la comptabilité
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances de base sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Formation interne

L'utilisation d'un tableur :

CONTENU	Savoir gérer les principales fonctions d'un tableur
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances de base sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Formation interne

Maîtrise de la gestuelle et du langage dans le cadre professionnel :

CONTENU	Apprendre à utiliser les positionnements, les gestes, la prosodie et les mots dans le cadre de prises de parole à diverses instances et d'échanges avec divers interlocuteurs
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances de base sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Formation interne ou intervenant extérieur

Les technologies de l'information et de la communication, les logiciels et applications métiers associés :

CONTENU	Maîtriser les logiciels et application métiers liés aux technologies de l'information, de la presse et de la communication (web, réseaux sociaux, DAO, outils de diffusion massive...) et savoir les utiliser dans un cadre technique et juridique adapté
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances de base sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Achat de prestations à des tiers

Les outils d'évaluation de politique publique :

CONTENU	Des outils adaptés aux enjeux techniques et juridiques de l'évaluation des politiques publiques
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances de base sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Achat de prestations à des tiers

Axe 3 : Renforcer une culture commune autour des pratiques du Groupement

Il s'agit d'acquérir les bases nécessaires sur l'ensemble des fonctions exercées par les agents, au regard de la réglementation et de la pratique du Groupement. On pourra retrouver dans cet axe notamment les règles de gestion des financements de l'Office, les procédures internes des marchés publics... Des formations internes seront notamment organisées à cette fin. Il est convenu en outre d'offrir des formations en termes d'encadrement afin de développer une culture managériale commune.

Les procédures internes de l'Office relatives aux marchés publics :

CONTENU	Les procédures internes de l'Office découlant du nouveau cadre réglementaire des marchés publics en vigueur depuis le 1 ^{er} avril 2019
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances sur la question.
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Formation interne, en lien le cas échéant avec la formation « les fondamentaux des marchés publics »

Le pilotage budgétaire et la gestion comptable de l'Office :

CONTENU	Le pilotage budgétaire et la gestion comptable de l'office
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances sur la question.
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Formation interne en lien le cas échéant avec la formation « les fondamentaux de la comptabilité »

Les droits et devoirs du fonctionnaire :

CONTENU	Formation sur les droits et devoirs du fonctionnaire
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office, en particulier ceux qui découvrent l'environnement institutionnel dans lequel ils évoluent désormais
PÉRIODE	Séminaire estival de l'équipe
MODALITÉ	Formation interne

Tenir et communiquer sur la ligne stratégique de l'Office :

CONTENU	Réaffirmer une ligne stratégique commune (attentes de chacun, objectifs de la structure et articulations internes) sur la base du plan d'action
AGENTS CONCERNÉS	Tous les agents
PÉRIODE	Séminaire estival de l'équipe
MODALITÉ	Formation interne

Animer et encadrer une équipe :

Repérer les éléments clés pour adapter ses actes de management aux situations et aux collaborateurs. Disposer des outils et méthodes pour accompagner individuellement les agents de son équipe.

Prendre du recul pour faire évoluer ses pratiques managériales.

CONTENU	La construction et l'implication de l'équipe, les conditions favorables à la performance de l'équipe : écoute, délégation, reconnaissance, la communication et la régulation des relations
AGENTS CONCERNÉS	Les Directeurs/trices
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Prestataire extérieur le cas échéant

Développer des outils de projets innovants dans un cadre multi-partenarial et concerté :

CONTENU	Développer des outils innovants en matière de gestion de projet transversaux et multi-partenariaux, dans un cadre de concertation (intelligence créative collective...) pour accompagner la mise en œuvre des projets de l'Office
AGENTS CONCERNÉS	Les agents de l'Office nécessitant d'acquérir des connaissances sur la question
PÉRIODE	A déterminer
MODALITÉ	Achat de prestations à des tiers

Délibération AG190701.04 : Constatation de la liste des subventions devenues caduques

Mesdames, Messieurs,

Par sa décision n°AG160322.03 du 22 mars 2016, l'Assemblée générale du Groupement approuvait les modèles d'actes attributifs de subvention (modèles d'arrêtés et modèles de convention) pour les bénéficiaires de subventions.

Dans ces actes, il est stipulé : (article 9) : « La subvention, objet des présentes, deviendra caduque de plein droit :

- Si la réalisation complète du programme et sa demande de paiement n'est pas justifiée par le bénéficiaire dans le délai de 1 an à compter de la fin du programme telle que fixée dans le présent arrêté ;
- Si le bénéficiaire a fait connaître par courrier sa décision de ne pas réaliser l'action subventionnée.

Cette annulation entrainera le reversement de la somme déjà perçue par le bénéficiaire au Groupement. Le solde sera annulé de plein droit. »

Par ailleurs, des structures ont demandé l'annulation du versement du solde ou de la totalité de leur subvention. Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée générale :

- de prendre acte des subventions 2016 devenues caduques et qui portent pour un montant de 26 309 € ;
- de prendre acte des subventions 2017 devenues caduques et qui portent pour un montant de 39 731 € ;
- de prendre acte de la subvention 2018 annulée à la demande du bénéficiaire et qui porte pour un montant de 1 900 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Il est pris acte des subventions 2016 devenues caduques et qui sont les suivantes :

STRUCTURE	DÉLIBÉRATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	MOTIF	SOMME ANNULÉE	EFFET
IEO du Gers	AG160707.03	5 200 €	Dépassement du délai de caducité	5 200 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO vam e nhac	AG160707.03	500 €	Demande du bénéficiaire d'annulation de la subvention	500 €	Annulation du versement de la somme annulée
Centre Régional des Enseignants d'Occitan - 31	AG160707.03	3 500 €	Demande du bénéficiaire d'annulation du versement du solde.	700 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO - Cercle Occitan de Foix Pierre LAGARDE	AG160707.03	2 745 €	Dépassement du délai de caducité	549 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO - Lo Bolegatoish - Cercle Local de Tournefeuille	AG160707.03	800 €	Dépassement du délai de caducité	160 €	Annulation du versement de la somme annulée
Université Jean Jaurès	AG160707.03	5 500 €	Dépassement du délai de caducité	5 500 €	Annulation du versement de la somme annulée
Université Jean Jaurès	AG160707.03	6 500 €	Dépassement du délai de caducité	6 500 €	Annulation du versement de la somme annulée

Réseau Canopé	AG161209.04	33 000 €	Dépassement du délai de caducité	6 600 €	Annulation du versement de la somme annulée
MEDOC Pau	AG161209.04	3 000 €	Dépassement du délai de caducité	600 €	Annulation du versement de la somme annulée
TOTAL				26 309 €	

ARTICLE DEUX : Il est pris acte des subventions 2017 devenues caduques et qui sont les suivantes :

STRUCTURE	DÉLIBÉRATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	MOTIF	SOMME ANNULÉE	EFFET
IEO Aigaberdenc (Argeles-Gazost – 65)	AG170331.05	1 600 €	Demande du bénéficiaire d'annulation du versement du solde.	320 €	Annulation du versement de la somme annulée
CFPO Midi-Pyrénées	AG170331.05	50 000 €	Association liquidée	10 000 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO Bolegatoish Tournefeuille	AG170331.05	1 000 €	Dépassement du délai de caducité	200 €	Annulation du versement de la somme annulée
Cercle occitan du Haut-Rouergue – IEO d'Espalion	AG170331.05	2 000 €	Dépassement du délai de caducité	400 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO Haute-Garonne	AG170331.05	21 508 €	Dépassement du délai de caducité	4301,60 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO Vam e Nhac	AG170331.05	800 €	Dépassement du délai de caducité	800 €	Annulation du versement de la somme annulée
IEO Villefranche de Rouergue	AG170331.05	3 122 €	Demande du bénéficiaire d'annulation de sa subvention	624,40 €	Annulation du versement de la somme annulée
Université Jean Jaurès (enseignement occitan)	AG170616.06	5 500 €	Dépassement du délai de caducité	5 500 €	Annulation du versement de la somme annulée
Université Jean Jaurès (dimècres occitans)	AG170616.06	1 500 €	Dépassement du délai de caducité	1 500 €	Annulation du versement de la somme annulée
Université Jean Jaurès (BEM Framespa)	AG170616.06	3 250 €	Dépassement du délai de caducité	650 €	Annulation du versement de la somme annulée
Félibrige 31	AG170616.06	2 000 €	Dépassement du délai de caducité	400 €	Annulation du versement de la somme annulée
CFPÒc-Nouvelle-Aquitaine	AG171215.04	15 000 €	Demande du bénéficiaire d'annulation de la subvention	15 000€	Annulation du versement de la somme annulée et demande de reversement des 12 000 € déjà versés au titre de l'avance.
LIGAMS	AG171215.04	4 000 €	Totalité du solde non versé	35 €	Annulation du versement de la somme annulée
TOTAL				39 731 €	

ARTICLE TROIS : Il est pris acte des subventions 2018 annulées à la demande des bénéficiaires et qui sont les suivantes :

STRUCTURE	DÉLIBÉRATION	MONTANT DE LA SUBVENTION	MOTIF	SOMME ANNULÉE	EFFET
Cercle occitan du Haut-Rouergue – IEO d’Espalion	AG180411.07	1 900 €	Demande du bénéficiaire d’annulation de sa subvention	1 900 €	Annulation du versement de la somme annulée
TOTAL				1 900 €	



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d’administration

Délibération AG190701.05 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.

Mesdames, Messieurs,

Suite à la délégation donnée au Directeur pour la réalisation des achats de services et de matériel, lorsque ces crédits sont inscrits au budget et que leurs montants n'excèdent pas 70 000 € (TTC) en vertu de la décision n°AG180411.05, il vous est proposé de prendre acte du compte rendu de l'exercice de cette compétence. Il est ici indiqué que les marchés passés tiennent compte du nouveau cadre réglementaire en vigueur depuis le 1er avril 2019.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération N°AG190701.05



Marchés Publics

N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	lancement consultation	Date début prestation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M19.03	Mise en œuvre du plan de communication	CONSULTATION EN COURS	MAPA	BOAMP + site OPLO		En cours	07/06/2019		36	
M19.04	Achat d'espace publicitaire sur le site internet Occitan de l'ONISEP	ONISEP	Marché inférieur à 25 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	3 500,00 €	En cours			12	31/03/2019
M19.05	Élaboration de deux Rolls up	BERG PRINT	MAPA	sollicitation de plusieurs devis	696,00 €	Clos	24/04/2019		0	24/04/2019
M19.06	Ouverture de lignes téléphoniques sur l'antenne de Bordeaux	BOUYGUES TELECOM	MAPA	sollicitation de plusieurs devis	42.99 €/mois	En cours	28/03/2019		12	28/03/2020
M19.07	Achat de courtoisie pour repas officiel	MAISON PILLON	Marché inférieur à 25 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	42,50 €	Clos	12/03/2019		0	12/03/2019
M19.08	Enveloppes Blanches	MANUTAN COLLECTIVITÉS	Marché inférieur à 25 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	236,32 €	Clos	04/03/2019		0	04/03/2019
M19.09	Achat d'encarts publicitaires (revue) + relais site internet	IEO Seccion regionau Meidia-Pirenèus	Marché inférieur à 25 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	350,00 €	En cours	20/05/2019		0	
M19.10	Stage de formation à la langue et la culture occitane	IEO 47	Marché inférieur à 25 000€ HT	Sollicitation d'un prestataire	209,40 €	En cours	20/06/2019	12/08/19	0	12/08/2019

Délibération AG190701.06 : Approbation de l'attribution d'un soutien aux opérateurs (deuxième volet - Crédits de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Occitanie).

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage ou la socialisation de la langue occitane, notamment celles portées par les opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, il est proposé d'adopter une aide à des opérateurs tiers. Il s'agit :

- sur la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine, d'une subvention complémentaire portée au Centre de Formation Professionnelle d'Occitanie d'Orthez, conformément à l'annexe N°AG190701.06.1 ;
- sur la contribution de la Région Occitanie, d'avances portées à différents opérateurs, dont le détail figure en annexe N°AG190701.06.2.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activités pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 731 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 565 600 €, et celle de l'État est de 23 000 €, soit un total de 2 319 600 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide de 20 000 € est attribuée sous forme de subvention complémentaire au Centre de Formation Professionnelle d'Occitanie d'Orthez pour les opérations de formation des adultes à la langue occitane, conformément à l'annexe n°AG190701.06.1.

ARTICLE DEUX : une aide d'un montant total de 841 845,00€ est attribuée sous forme d'avances aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe N°AG190701.06.2.

ARTICLE TROIS : le paiement de ces avances se fera sous présentation d'une attestation de commencement d'activité (sauf pour les opérateurs déjà bénéficiaires d'une avance cette année) et d'un RIB de moins de deux mois.

ARTICLE QUATRE : les crédits afférents à ces deux aides sont affectés suivant les tableaux présentés en annexe N°AG190701.06.1 et N°AG190701.06.2.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération N°AG190701.06.1

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale 2019
19.045	CFPÒc	L'organisation d'actions de formation à la langue occitane et de cours pour adultes hebdomadaires en Nouvelle-Aquitaine	64	60 000 €	234 971 €	60 000 €	40000€ (voté en avril 2019) + 20000€ (vote en juillet 2019)	Sans objet	Sans objet	60000€ (dont 20 000€ votés le 1/07/2019)

Annexe à la délibération N°AG190701.06.2

Ci-après, la liste des avances aux opérateurs proposées sur des crédits de la Région Occitanie

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.005.1	IEO Occitanie Pyrénées Méditerranée	la structuration et la coordination des associations du réseau IEO en Occitanie	31	55 000 €	145 560 €	105 000 €		38 500 €		38 500 €
19.005.2	IEO 09 - Section départementale Ariège	l'organisation de six cours en direct (trois professionnels et trois bénévoles), ainsi que quatre cours en partenariat avec d'autres cercles, deux ateliers de pratique hebdomadaires de la langue et un atelier théâtre, de la sensibilisation dans les écoles (8h/an) et des activités socio-culturelles ponctuelles	9	21 000 €	69 379 €	22 766 €		14 700 €		14 700 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.005.3	IEO - Cercle Occitan de Foix Pierre LAGARDE	l'organisation de deux cours d'occitan professionnels et d'activités socio-culturelles ponctuelles	9	2 750 €	9 180 €	3 575 €		1 925 €		1 925 €
19.005.4	IEO - Cercle occitan de Pamiers P. Estiu	l'organisation d'un cours d'occitan, d'un atelier de pratique et d'activités socio-culturelles ponctuelles	9	3 450 €	12 718 €	4 286 €		2 415 €		2 415 €
19.005.5	IEO - Cercle occitan du Couserans	l'organisation de deux cours d'occitan, d'un atelier de pratique mensuel, d'interventions mensuelles en classe bilingue et d'activités socio-culturelles ponctuelles, notamment des lectures publiques mensuelles à destination des élèves	9	2 750 €	7 110 €	3 415 €		1 925 €		1 925 €
19.005.6	IEO - Cercle occitan des pays d'Olmes et Mirepoix	l'organisation de deux cours d'occitan (un professionnel et un bénévole) et d'activités socio-culturelles ponctuelles	9	1 000 €	6 150 €	2 030 €		700 €		700 €
19.005.7	IEO 11 - Section départementale Aude	l'organisation de sept ateliers de pratique de l'occitan (2 hebdomadaires, 3 bimensuels et 2 mensuels) ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles, dont de nombreuses activités destinées à un public scolaire (visites, spectacle, contes bilingues...)	11	4 250 €	32 540 €	5 224 €		2 975 €		2 975 €
19.005.8	IEO 12 - Section départementale Aveyron	l'organisation de trois cours d'occitan hebdomadaires (deux professionnels et un bénévole), deux ateliers (un hebdomadaire et un mensuel) et d'activités socio-culturelles ponctuelles, notamment en direction d'un public scolaire (ateliers avec un collège, et avec plusieurs écoles autour de la création musicale, le chant et la danse)	12	7 800 €	19 431 €	9 291 €		5 460 €		5 460 €
19.005.9	IEO - Cercle Culturel Occitan Rouergue (CCOR)	l'organisation d'un stage immersif d'occitan sur trois jours, de trois actions de sensibilisations envers un public scolaire (programmation culturelle mensuelle, malette pédagogique pour écoles non occitanophones et structures petite enfance), mise en place de deux cafés occitans mensuels et d'un atelier de chant intensif et d'activités socio-culturelles ponctuelles	12	6 100 €	71 315 €	7 385 €		4 270 €		4 270 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.005.10	IEO - Cercle Occitan de Villefranche	l'organisation de deux cours d'occitan bimensuels, deux ateliers de chant et des activités socio-culturelles ponctuelles, notamment dédiées à un public scolaire (spectacle en partenariat avec Aveyron Culture)	12	3 100 €	15 315 €	4 085 €		2 170 €		2 170 €
19.005.11	IEO 30 - Section départementale Gard	l'organisation d'un cours d'occitan, de stages intensifs de langue et d'écriture, d'un atelier pratique de la langue, d'un café occitan, d'un atelier théâtre pour enfant (stage intensif de trois jours) et d'activités socio-culturelles ponctuelles	30	4 300 €	17 678 €	5 528 €		3 010 €		3 010 €
19.005.12	IEO 31 - Section départementale Haute-Garonne	l'organisation de quatorze cours hebdomadaires d'occitan (3 niveaux), 4 ateliers de pratique (dont deux bimensuels) et des activités socio-culturelles ponctuelles	31	21 500 €	286 193 €	27 943 €		15 050 €		15 050 €
19.005.13	IEO - L'Ostal de la Sava al Toch - cercle Occitan de Leguevin	l'organisation de quatre cours hebdomadaires d'occitan et d'un cours bimensuel, de deux ateliers hebdomadaires (chant et discussion) et d'actions socio-culturelles ponctuelles et des interventions ponctuelles en milieu scolaire	31	4 800 €	14 370 €	6 101 €		3 360 €		3 360 €
19.005.14	IEO - Centre local de Carbonne	l'organisation d'un cours d'occitan bimensuel, d'un atelier de chant bi-mensuel, d'un stage intensif, et d'activités socio-culturelles ponctuelles	31	3 100 €	16 252 €	4 046 €		2 170 €		2 170 €
19.005.16	IEO - Alavetz - Cercle local de Préchac sur Adour	l'organisation d'un cours d'occitan hebdomadaire, d'un atelier de chant bimensuel et d'activités socio-culturelles ponctuelles (+ rencontres intergénérationnelles en maison de retraite)	32	3 350 €	8 160 €	4 360 €		2 345 €		2 345 €
19.005.17	IEO - Carnaval Gascon	l'organisation d'un cours d'occitan et d'activités socio-culturelles ponctuelles, notamment des interventions en milieu scolaire (environ 25h), deux ateliers de chant hebdomadaires et l'organisation du Carnaval	32	2 000 €	20 434 €	2 619 €		1 400 €		1 400 €
19.005.18	IEO 34 - Section départementale Hérault	l'organisation de 30 cours hebdomadaires d'occitan, d'un cours bi-mensuel et des ateliers (3 hebdomadaires, 2 bimensuels, 6 mensuels et un stage), ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles	34	17 700 €	17 800 €	17 800 €		12 390 €		12 390 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.005.19	IEO 46 - Section départementale du Lot	l'organisation de huit cours de langue (4 hebdomadaires, trois mensuels et un stage), de 4 ateliers (trois hebdomadaires et un mensuel) et d'activités socio-culturelles ponctuelles	46	9 100 €	39 992 €	11 851 €		6 370 €		6 370 €
19.005.20	IEO Los Barjacaires - Lavercaillère	l'organisation d'un cours d'occitan bimensuel, d'une sensibilisation scolaire hebdomadaire ainsi que d'activités socio-culturelles, notamment un atelier de chant	46	1 700 €	13 331 €	2 246 €		1 190 €		1 190 €
19.005.21	IEO - Cercle Occitan Argelès Gazost - Aigaberdenc	l'organisation de deux cours d'occitan bimensuels et d'activités ponctuelles en occitan	65	1 600 €	3 514 €	2 014 €		1 120 €		1 120 €
19.005.22	IEO 81 - Section départementale du Tarn	l'organisation de 4 cours d'occitan, 2 ateliers, et d'activités socioculturelles ponctuelles	81	19 000 €	165 710 €	22 545 €		13 300 €		13 300 €
19.005.23	IEO - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA)	l'organisation de deux cours d'occitan sous-traités à l'IEO 82, de 12 ateliers d'occitan (dont 9 hebdomadaires, un bi-mensuel et deux mensuels), de 3 sensibilisations scolaires hebdomadaires et d'activités ponctuelles nombreuses	81	11 500 €	64 620 €	14 900 €		8 050 €		8 050 €
19.005.24	IEO - Cercle occitan de Carmaux	l'organisation d'un atelier de conversation hebdomadaires en occitan, de trois ateliers mensuels, d'activités hebdomadaires avec la Calandreta et d'activités ponctuelles	81	2 000 €	11 862 €	3 808 €		1 400 €		1 400 €
19.005.25	IEO Castres - Centre occitan del Pais Castrés	l'organisation de trois cours d'occitan hebdomadaires et d'un cours bi-mensuel, de quatre ateliers mensuels ou bimensuels, dont deux en maisons de retraite et d'activités socioculturelles avec les écoles et le lycée.	81	10 000 €	104 325 €	14 464 €		7 000 €		7 000 €
19.005.26	IEO 82 - Section départementale Antonin Perbosc	l'organisation de cinq cours hebdomadaires d'occitan (2 niveaux, 2 dialectes), deux ateliers hebdomadaires ainsi que des activités ponctuelles	82	10 000 €	34 076 €	13 086 €		7 000 €		7 000 €
19.007	Té Vé Oc	la production et la diffusion des émissions "Lenga d'Òc/Lenga d'O" et d'autres réalisations, notamment l'organisation de deux stages et deux formations à la production vidéo par an	30	2 000 €	16 520 €	2 000 €		1 400 €		1 400 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.008	Radio Galaxie	la production et la diffusion d'émissions radiophoniques en occitan	31	2 100 €	17 665 €	6 000 €		1 470 €		1 470 €
19.009	APRENE	la formation linguistique et pédagogique des futurs enseignants et des enseignants Calandreta	34	16 000 €	206 000 €	40 000 €	4000€ déjà votés en avril 2019	8 400 €		12 400 €
19.010	Cité scolaire de Bellevue	l'organisation du "Forum dels mestiers d'Òc"	81	1 000 €	4 000 €	1 500 €		700 €		700 €
19.011	CREO 31	le programme ANIMOC : activités d'initiation dans les écoles primaires de Haute-Garonne	82	3 700 €	16 063 €	3 500 €		2 590 €		2 590 €
19.012	CFPO Occitanie	la mise en œuvre du programme PARLAR (Action de transmission et de formation à la langue et la culture occitanes) via des cours hebdomadaires (7 lieux), des stages, des examens de langue et des journées de découverte (4/an)	31	50 000 €	136 000 €	85 000 €		35 000 €		35 000 €
19.013	Association Agricole Terre Nouvelle (Lycée Terre Nouvelle)	la découverte et l'enseignement de la langue occitane via le financement d'un poste d'enseignant	48	8 000 €	12 700 €	8 000 €		5 600 €		5 600 €
19.014	CONTA'M	le doublage en langue occitane d'un film de science-fiction, d'un film d'animation, de deux séries de dessins animés et une formation de 4 jours destinée à des comédiens professionnels	64	130 000 €	205 123 €	155 000 €	67000€ (déjà votés en avril 2019)	45 500 €		112 500 €
19.017	Lo Congrès permanent de la lenga occitana	la réalisation du programme d'activité basé sur les axes suivants : - Projet Linguatec : développement des ressources de traitement automatique de la langue et création d'un lexique ouvert des formes fléchies de l'occitan - Enrichissement du portail locongres.org : augmentation du Basic, nouvelle plateforme terminologique, nouvelle interface dicodoc, conjugateurs en occitan provençal/limousin/gascon, début du chantier du dictionnaire général de la langue occitane - Intégration du pôle langue et société de l'InOc Aquitaine et programme avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque - Réédition du dictionnaire de Simin Palay	64	157 000 €	358 100 €	202 000 €	70000€ (déjà votés en avril 2019)	57 400 €	10000€ (déjà votés en avril 2019)	137 400 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.018	ALCOC 82	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département du Tarn-et-Garonne	82	7 000 €	81 000 €	8 000 €		4 900 €		4 900 €
19.019	Parlem	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département des Hautes-Pyrénées	65	7 500 €	144 900 €	10 000 €		5 250 €		5 250 €
19.020	OC PROD	l'organisation d'un service de télévision en langue occitane généraliste et tout public, avec un effort particulier pour les enfants scolarisés en occitan, la production d'émissions inédites et itinérantes et le développement et le soutien de la filière de production audiovisuelle	64	100 000 €	443 000 €	120 000 €	40000€ (vote en avril 2019)	42 000 €		82 000 €
19.021	Federacion Vivre au Pays - RADIO PAIS	la production et la diffusion de programmes radiophoniques en occitan	64	78 000 €	201 950 €	78 000 €	60000€ (vote en avril 2019)	12 600 €		12 600 €
19.024	Oc-Bi	l'accompagnement des projets d'ouverture de classes en cursus bilingue français-occitan dans l'enseignement public sur les académies de Bordeaux et Limoges	47	100 000 €	120 950 €	100 000 €	60 000€ (vote en avril 2019)	28 000 €		28 000 €
19.025	Fédération Calandreta Lengadòc	la structuration et le développement des établissements scolaires immersifs en langue occitane Calandretas dans l'académie de Montpellier	34	386 000 €	765 800 €	580 000 €		270 200€ (dont 100 000€ d'avance exceptionnelle préalable déjà versés, soit une avance complémentaire de 170 200€)		270 200 €
19.027	Cercle culturel de Dunes	l'organisation d'un atelier hebdomadaire de langue occitane et d'activités socioculturelles ponctuelles, notamment les Journées occitanes	82	2 500 €	24 490 €	2 500 €		1 750 €		1 750 €
19.029	Radio Lengua d'òc - SON e RESSON OCCITAN	la production, diffusion, collectage, archivage de documents sonores occitans	34	86 000 €	214 000 €	100 000 €		60 200 €		60 200 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département d'implantation	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition d'avance de soutien Occitanie 2019	Proposition de soutien DGLFLF 2019	Proposition totale (y compris avances) 2019
19.030	Association Lengad'òc - Lengad'òc - Lengad'òc (Radio Lengad'òc Narbonne)	l'activité de radio FM et internet associative occitane : production et diffusion d'émissions radiophoniques en occitan	11	3 000 €	77 400 €	7 000 €		2 100 €		2 100 €
19.033	Fédération Calandreta Miègjorn-Pirenèus	la structuration et le développement des établissements scolaires immersifs en langue occitane Calandretas dans l'académie de Toulouse	31	380 000 €	600 000 €	500 000 €		266 000€ (dont 100 000€ d'avance exceptionnelle préalable déjà versés, soit une avance complémentaire de 166 000€)		266 000 €
19.035	ADOC 48	l'organisation d'interventions en langue occitane en milieu scolaire et organisation d'un cours d'occitan pour adulte dans le département de la Lozère	48	8 000 €	35 850 €	8 500 €		5 600 €		5 600 €
19.038	IEO - Cercle Culturel occitan Lo Camèl	l'organisation d'un cours pour adultes hebdomadaire, d'interventions au CFPO et à Aprene, de conférences et tenue d'une boutique	34	1 800 €	33 000 €	10 000 €		1 260 €		1 260 €
19.040	ADOC 12	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département de l'Aveyron	12	5 000 €	252 000 €	10 000 €		3 500 €		3 500 €
19.046	Aquilòc	l'organisation de deux cours de langue (débutants et confirmés) bimensuels, d'un atelier de discussion mensuel ainsi que diverses activités socioculturelles	46	900 €	2 250 €	1 100 €		630 €		630 €
19.047	MARPOC	l'organisation de la 43ème université d'été "Terre d'accueil, liberté et diversité", du 6 au 10 /07/2019 à Nîmes	30	21 000 €	66 469 €	26 000 €		14 700 €		14 700 €
19.048	Lengad'òc	l'organisation de l'Université Occitane d'Eté de Laguèpie, du 8 au 14 juillet 2019, et notamment de cours de langue occitane quotidiens dispensés lors de cette manifestation	82	7 000 €	33 900 €	10 000 €		4 900 €		4 900 €